

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3966

23 décembre 2014

SOMMAIRE

Adma A.G.	190323	Meridio Funds	190329
Adviser I Funds	190332	North REOF Sibiu S.à r.l.	190328
AG für Investitionen und Beteiligungen ..	190330	Ortus S.A.	190322
Allianz European Pension Investments ..	190333	Patrimmo S.A.	190323
Appleton S.à r.l.	190347	Patrinvest	190330
Arlit S.A.	190334	PH Europe S.à r.l.	190342
ARLON Holding Sàrl	190363	Premium Select Lux S.A.	190333
CBC Keto Pumps S.à r.l.	190336	Pure Capital Fund Sicav	190324
Contour-Advices S.à r.l.	190365	PURetail Luxembourg Management Com-	
Dewey S.A.	190327	pany S.à r.l.	190331
DFR Investment S.à r.l.	190329	SAJA Investments S.A.	190327
Domaine du Moulin d'Asselborn Sàrl ..	190322	Seasight Holdings S.à r.l.	190350
Dr Liz Junio S.à r.l.	190322	Sel Classics (Luxembourg) S.A.	190327
Emma (BC) Manager S.A.	190328	Silverlake SICAV	190332
Estellefin S.A.	190326	Sinolux S.à r.l.	190368
Farco S.A.	190326	Swiss Alpha, SICAV	190324
Felita S.A.	190322	The Continuity Group Numéric S.A.	190324
Fountainhead S.à r.l.	190325	Thermo Fisher Scientific Investments	
GMPS Holding S.A.	190328	(Sweden) S.à r.l.	190325
Immo Teb SA	190323	Timberland, SICAV	190325
LBLux SICAV-FIS	190326	WALSER Multi-Asset Absolute Return	
Lemanik Properties S.à r.l.	190363	PLUS SICAV	190331
Menuiserie Jules Sauber S.à r.l.	190327		

Domaine du Moulin d'Asselborn Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014194887/10.

(140217170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Dr Liz Junio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1922 Luxembourg, 22, rue Auguste Laval.

R.C.S. Luxembourg B 107.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014194890/10.

(140218005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Felita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 160.443.

Die Aktionäre werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Felita S.A., welche am 12. Januar 2015 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2013
3. Beschlussfassung der Gewinnverwendung
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2014198003/17.

Ortus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 129.538.

Die Aktionäre werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Ortus S.A., welche am 13. Januar 2015 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2013
3. Beschlussfassung über das Jahresergebnis
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2014200718/17.

Adma A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 100.100.

Die Aktionäre werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von ADMA A.G., welche am 13. Januar 2015 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2013
3. Beschlussfassung über das Jahresergebnis
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2014201317/17.

Patrimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 28.307.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu mardi, le 20 janvier 2015 à 11.00 heures à Luxembourg, 16, allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 30.06.2013 et au 30.06.2014. Affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014203765/17.

Immo Teb SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.011.

Il est porté à la connaissance des actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire fixée chez le notaire Joëlle SCHWACHTGEN à Wiltz le 19 décembre 2014 à 12 heures n'a pu délibérer de son ordre du jour. En effet, au moins 50% du capital social requis par la loi n'était pas présent ou représenté à cette Assemblée conformément au quorum requis par la loi.

Par conséquent, une nouvelle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra chez le Notaire Joëlle SCHWACHTGEN de résidence à Wiltz, en date du 23 janvier 2015 à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social et modification subséquente des statuts;
2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2014203763/1004/20.

Pure Capital Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 166.906.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 décembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014195400/14.

(140218372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

The Continuity Group Numéric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 170.919.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 27 novembre 2014 que M. Dario FUSCHETTO, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 90, avenue de France, CH-1004 Lausanne, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Sergio MONTALCINI, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Il résulte en outre d'un autre procès-verbal du Conseil d'Administration de la même date que M. Dario Fuschetto a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014195532/16.

(140218256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Swiss Alpha, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 148.588.

Die am 2. Dezember 2014 am Sitz der Gesellschaft abgehaltene außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre des Swiss Alpha, SICAV konnte nicht wirksam über die Punkte der Tagesordnung beschließen, da das erforderliche Quorum gemäß Artikel 67-1 (2) des Luxemburger Gesetzes über die Handelsgesellschaften nicht erreicht wurde.

Hiermit wird allen Aktionären des Swiss Alpha, SICAV mitgeteilt, dass eine

2. AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

am 30. Januar 2015 um 11.00 Uhr, in den Geschäftsräumen der BayernInvest Luxembourg, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Verlegung des Geschäftssitzes nach 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
2. Sonstiges

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 28. Januar 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum und werden durch Zwei-Drittel Mehrheit der anwesenden oder vertretenden Aktien beschlossen.

Luxembourg, den 19. Dezember 2014.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014202134/10183/24.

Thermo Fisher Scientific Investments (Sweden) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 191.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 décembre 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
C. WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014195533/14.

(140217946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Fountainhead S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 74.519.

EXTRAIT

En date du 4 décembre 2014, Monsieur Magnus Nilsson résident à Framnäs vägen 8B, S-18263, Djursholm, Suède, associé unique de la Société a cédé la totalité de ses parts, à savoir 500 parts sociales à la société Carl Magnus Nilsson Holding AB, une société de droit suédois, enregistrée auprès du registre de commerce suédois sous le numéro 556983-8864 et ayant son siège social à c/o Nilsson, Framnäs vägen 8B, S-18263, Djursholm, Suède.

En conséquence, la société Carl Magnus Nilsson Holding AB est le nouvel associé unique de la Société et détient la totalité des parts sociales de la Société, à savoir 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014195888/16.

(140219327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Timberland, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 161.772.

Die am 2. Dezember 2014 am Sitz der Gesellschaft abgehaltene außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre des TIMBERLAND, SICAV konnte nicht wirksam über die Punkte der Tagesordnung beschließen, da das erforderliche Quorum gemäß Artikel 67-1 (2) des Luxemburger Gesetzes über die Handelsgesellschaften nicht erreicht wurde.

Hiermit wird allen Aktionären des Timberland, SICAV mitgeteilt, dass eine

2. AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

am 30. Januar 2015 um 10.30 Uhr, in den Geschäftsräumen der BayernInvest Luxembourg, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Verlegung des Geschäftssitzes nach 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
2. Sonstiges

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 28. Januar 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum und werden durch Zwei-Drittel Mehrheit der anwesenden oder vertretenden Aktien beschlossen.

Luxembourg, den 19. Dezember 2014.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014202135/10183/24.

Farco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 163.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014194954/13.

(140217550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Estellefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 114.536.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 novembre 2014 que la cooptation de Mme Maria-Helena GONCALVES, employée privée, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, au poste d'administrateur et Présidente du Conseil d'administration avec effet au 18 avril 2013 en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, a été ratifiée.

Il résulte du même procès-verbal que la cooptation de Mme Annie SWETENHAM, employée privée, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, au poste d'administrateur avec effet au 13 février 2014 en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, a été ratifiée.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014194925/16.

(140218066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

LBLux SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 132.782.

Die am 2. Dezember 2014 am Sitz der Gesellschaft abgehaltene außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre des LBLux SICAV-FIS konnte nicht wirksam über die Punkte der Tagesordnung beschließen, da das erforderliche Quorum gemäß Artikel 67-1 (2) des Luxemburger Gesetzes über die Handelsgesellschaften nicht erreicht wurde.

Hiermit wird allen Aktionären des LBLux SICAV-FIS mitgeteilt, dass eine

2. AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

am 30. Januar 2015 um 10.00 Uhr, in den Geschäftsräumen der BayernInvest Luxembourg, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Satzungsänderung Art. 21. Absatz 2
2. Verlegung des Geschäftssitzes nach 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
3. Sonstiges

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 28. Januar 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum und werden durch Zwei-Drittel Mehrheit der anwesenden oder vertretenden Aktien beschlossen.

Luxembourg, den 19. Dezember 2014.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014202136/10183/25.

SAJA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 153.560.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014195466/9.
(140217538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Menuiserie Jules Sauber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 25, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 74.504.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sauber Jules
Le gérant

Référence de publication: 2014195208/11.

(140217513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Sel Classics (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1865 Luxembourg, 8, rue Jean-Pierre Koenig.
R.C.S. Luxembourg B 60.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014195475/13.

(140218296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Dewey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.332.

Due to lack of quorum to act on the items of the agenda, the Extraordinary General Meeting dated December 22, 2014 could not validly act on said item.

As a consequence, the Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *January 22, 2015* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation with immediate effect.
2. Appointment of MERLIS S.à.r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 111.320, as sole liquidator of the Company.
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.
4. Miscellaneous.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will be validly passed by a 2/3 majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014203758/795/21.

Emma (BC) Manager S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 158.730.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 Décembre 2014.

Référence de publication: 2014194901/10.

(140217305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

North REOF Sibiu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 612.500,00.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 120.905.

Extrait de résolution de l'associé unique prises le 10 Novembre 2014

Veillez noter que le nom de l'Associé Unique de North REOF Sibiu Sarl a été changer de North Real Estate Opportunities Fund Holdings LP en Argo Real Estate Opportunities Fund Holding LP et que le siège social de l'Associé Unique a été transféré de Uglan House, South Church Street, KY-George Town Grand Cayman à Sussex House, 128 Elgin Avenue P.O. Box 31298 Grand Cayman KY1-1206 Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Novembre 2014.

*Pour Argo Real Estate Opportunities Fund Holding LP**Gérant*

Référence de publication: 2014195261/17.

(140217964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

GMPS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 192.414.

GMPS Group Holding S.A. shareholders are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held by notarised deed on Monday, 26 January 2015 at 10.30 a.m. at the office of Maître Bettingen, Notary, 71, rue du Golf, L-1638 Senningerberg.

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from L-2633 Senningerberg, 6e, route de Trèves, to L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelage
2. Change of article 2, first paragraph, of the articles of association of the Company
3. Amendment of the corporate name of the Company to Malak S.A.
4. Change of article 1 of the articles of association of the Company
5. Decision to fix the number of Directors at three (3) and appointment of Mr. Uwe Nickel and Mr. Jan Reus as Directors of the Company for a period of six years
6. Miscellaneous

The General Meeting can only deliberate validly if at least half of the share capital is duly represented and if the resolutions are taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Contact

Mrs. Angela Nickels

a.nickel@gmpsgroup.com

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014203757/25.

DFR Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 900.000,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 159.694.

—
Rectificatif du dépôt effectué le 17 mars 2014 sous la référence L140044875

Il est à noter qu'en vertu du contrat de cession daté du 20 décembre 2013, DFR Holding S.à r.l. n'a pas cédé la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société mais en a cédé seulement 1.813.648 à Delfin S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.420.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DFR Investment S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014194876/16.

(140217792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Meridio Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 120.176.

—
Die ordentliche Generalversammlung vom 17. Dezember 2014 wurde, gem. Art. 67 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, um vier Wochen vertagt.

Demnach werden die Aktionäre der Meridio Funds hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 14. Januar 2015 um 13.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates sowie des zugelassenen Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2014
3. Ergebnisverwendung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
6. Wahl oder Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates
7. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 (4) des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Die Aktionäre sind berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen oder sich vertreten zu lassen. Aktionäre, die sich vertreten lassen möchten, können eine entsprechende Vollmacht bei der Gesellschaft (15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, Fax: +352 76 94 94 - 599, E-Mail: legal@axxion.lu) anfordern und werden gebeten, diese bis zum o.g. Stichtag unterschrieben an die Gesellschaft zurückzusenden.

Aktionäre, die an der ordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis zum o.g. Stichtag vor der ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft anzumelden.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der ordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft bis zum o.g. Stichtag vorliegen.

Eine bereits für die ordentliche Generalversammlung vom 17. Dezember 2014 erteilte Vollmacht behält auch für die vertagte ordentliche Generalversammlung ihre Gültigkeit.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014203761/38.

AG für Investitionen und Beteiligungen, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 53.465.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 12 janvier 2015 à 11.00 heures au siège de la société, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ratification of the co-optation of Thomas WYLER as resolved by the Board of Directors on 28 October 2014;
2. Ratification of the nomination of BDO Audit S.A. for a mandate as Independent Auditor for the verification of the consolidated annual accounts as at 31 December 2011, 31 December 2012 and 31 December 2013 as resolved by the Board of Directors on 28 October 2014;
3. Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
4. Approval of the annual accounts and allocation of the results for the financial year ended 31 December 2013;
5. Discharge to the members of the Board of Directors and to the Independent Auditor;
6. Confirmation of the mandate of Independent Auditor for the verification of the annual accounts as at 31 December 2014;
7. Possible dissolution of the Company according to Article 100 of the Law dated 10 August 1915 on Commercial Companies (as amended);
8. Miscellaneous.

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage, émis par une banque attestant la propriété effective des actions, ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014202255/1046/27.

Patrinvest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 69.080.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le jeudi 8 janvier 2015 à 14h00 au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Dans le cadre de la fusion transfrontalière par absorption (qualifiée d'opération assimilée à une fusion transfrontalière par le droit belge) envisagée entre Patrinvest, société en commandite par actions de droit luxembourgeois (la «Société Absorbante») et Patripart, société anonyme de droit belge (la «Société Absorbée») (la «Fusion»):

1. Acquiescement du rapport spécial de Patri en qualité d'associé-gérant-commandité de la Société Absorbante à l'attention des actionnaires de la Société Absorbante daté du 6 novembre 2014 sur le projet commun de fusion transfrontalière entre la Société Absorbante et la Société Absorbée, conformément à l'article 265 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi du 10 Août 1915»).
2. Constatation de l'accomplissement de toutes les formalités légales en ce compris celles prévues à l'article 267 de la Loi du 10 Août 1915 et notamment de la mise à disposition gratuite aux actionnaires de la Société Absorbante un mois avant l'assemblée des documents suivants:
 - le projet commun de fusion (opération assimilée à une fusion par absorption transfrontalière) dont mention ci-dessus;
 - le rapport spécial établi par la Gérance conformément à l'article 265 de la Loi du 10 Août 1915 et le rapport adopté par le conseil d'administration de la Société Absorbée;
 - les comptes annuels des 3 derniers exercices comptables de la Société Absorbante;
 - les comptes annuels des 3 derniers exercices comptables de la Société Absorbée;
 - les rapports de gestion du conseil d'administration de la Société Absorbée et les rapports d'audit de la Société Absorbante, relatifs auxdits exercices comptables;
 - l'état comptable intérimaire arrêté au 30 septembre 2014 de la Société Absorbante.

3. Approbation du projet commun de fusion transfrontalière par absorption entre la Société Absorbante et la Société Absorbée, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 novembre 2014, sous le numéro 3406 (le «Projet Commun de Fusion»).
4. Approbation de la Fusion dans les termes prévus par le Projet Commun de Fusion.
5. Reconnaissance et approbation du fait qu'à compter du 1^{er} janvier 2015 les opérations de la Société Absorbée sont traitées, d'un point de vue comptable, comme étant celles de la Société Absorbante et constatation de la date d'effet de la Fusion tant entre les parties qu'à l'égard des tiers.
6. Décharge donnée à Patri en sa qualité d'associé commandité de la Société Absorbante conformément au Projet Commun de Fusion et à l'article 268 (3) de la Loi du 10 Août 1915.
7. Constatation de l'absence d'émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante en application de l'article 278 de la Loi du 10 Août 1915.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014202137/581/41.

PURetail Luxembourg Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.067.

Les statuts coordonnés au 24 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014195397/12.

(140217638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

WALSER Multi-Asset Absolute Return PLUS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.706.

Die Aktionäre der WALSER Multi-Asset Absolute Return PLUS SICAV werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 12. Januar 2015, 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Beschlussfassung der Aktionäre über die Liquidation der Investmentgesellschaft zum 12. Januar 2015
2. Bestellung des Liquidators der Investmentgesellschaft
3. Bestellung der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft KPMG Luxembourg S.à.r.l. zur Prüfung der Liquidation und Erstellung des Prüfberichtes der Investmentgesellschaft
4. Liquidationskosten

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 7. Januar 2015 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der WALSER Multi-Asset Absolute Return PLUS SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Fax-Nr.: 00352/44903-4506 oder E-Mail: directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Luxembourg, im Dezember 2014.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014203759/755/28.

Silverlake SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 108.866.

Die Aktionäre der Silverlake SICAV in Liquidation werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *13. Januar 2015*, um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Zwischenbericht des Liquidators für den Zeitraum vom 1. September 2013 bis zum 31. August 2014

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Silverlake SICAV in Liquidation (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4506 oder unter E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Luxembourg, im Dezember 2014.

Der Liquidator.

Référence de publication: 2014203760/755/22.

Adviser I Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 74.992.

Die Aktionäre der ADVISER I FUNDS werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *16. Januar 2015* um 12.00 Uhr am Sitz der Verwaltungsgesellschaft in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2014
3. Ergebnisverwendung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
6. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 (4) des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Die Aktionäre sind berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen oder sich vertreten zu lassen. Aktionäre, die sich vertreten lassen möchten, können eine entsprechende Vollmacht bei der Gesellschaft (15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, Fax: +352 76 94 94 - 599, E-Mail: legal@axxion.lu) anfordern und werden gebeten, diese bis zum o.g. Stichtag unterschrieben an die Gesellschaft zurückzusenden.

Aktionäre, die an der ordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten sich zum o.g. Stichtag vor der ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft anzumelden.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der ordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft bis zum o.g. Stichtag vorliegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014203764/33.

Premium Select Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.658.

Die ordentliche Generalversammlung beschließt Herrn Renato Viero, geb. am 21.10.1979 in Marostica Italien, Anschrift Rue Albert Borschette 4a in 1246 Luxembourg, unter Vorbehalt der Zustimmung des CSSF, ab dem 17.03.2014 zum Geschäftsführenden Verwaltungsrat der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2017 zu ernennen.

Luxembourg, den 17.03.2014.

Référence de publication: 2014195386/12.

(140217719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Allianz European Pension Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.986.

NOTICE is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") of Shareholders of Allianz European Pension Investments ("the Company") will be held at the Registered Office of the Company at 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, on Friday 16 January 2015 at 11:15 CET for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Acceptance of the report of the Board of Directors and the report of the independent Auditors and to approve the financial statements as well as the use of income (if any) for the accounting year ended September 30, 2014.
2. Discharge of the Board of Directors of the Company in the exercise of their mandate during the accounting year ended September 30, 2014.
3. Election of Dr. Kai Wallbaum, Mr. Christoph Adamy and Mr. Oliver Drissen as Directors of the Board until the next Annual General Meeting.
4. Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, as Auditor until the next Annual General Meeting.
5. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting:

Resolutions on the Agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed at the Meeting. The quorum and majority requirements will be determined in accordance to the outstanding shares on January 11, 2015 midnight CET (the "Record Date"). The voting rights of Shareholders shall be determined by the number of shares held at the Record Date.

Voting Arrangements:

Authorized to attend and vote at the meeting are shareholders who are able to provide a confirmation from their depository bank or institution showing the number of shares held by the Shareholder as per the Record Date to the Transfer Agent RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, to arrive in Luxembourg by no later than 11:00 CET on January 14, 2015.

Any shareholders entitled to attend and vote at the meeting shall be entitled to appoint a proxy to vote on his/her behalf. The proxy form, in order to be valid, must be duly completed and signed under the hand of the appointer or his/her attorney or if the appointer is a corporation, under its common seal or under the hand of a duly authorised officer, and sent to the Transfer Agent RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, to arrive in Luxembourg by no later than 11:00 CET on January 14, 2015.

Proxy forms for use by registered shareholders can be obtained from the Transfer Agent RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg. A person appointed proxy need not be a shareholder of the Company. The appointment of a proxy will not preclude a shareholder from attending the meeting.

Copies of the audited annual report of the Company are available for inspection at the registered office of the Company. Shareholders may also request to be sent a copy of such report.

Senningerberg, December 2014.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2014203762/755/41.

Arlit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 192.457.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme TEMFOL S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, agissant par son administrateur unique Madame Alegria de Murga, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 26 juin 1985, demeurant à B-1160 Bruxelles, 20, rue Théo Vanpé,

ici représentée par Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) La société anonyme HAT TRICK S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, agissant par son administrateur unique Monsieur Airy de Murga, administrateur de sociétés, demeurant à B-1170 Bruxelles, Square des Archiducs 7A, né à Uccle, Belgique, le 5 juillet 1980,

ici représentée par Madame Annette SCHROEDER, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ARLIT S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (TRENTE-ET-UN MILLE EUROS) représenté par 310 (TROIS CENT DIX) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales applicables.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du Conseil pour les opérations de gestion journalière. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mardi du mois de mai à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quinze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille seize.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) TEMFOL S.A., prénommée: Cent cinquante-cinq actions	155
2) HAT TRICK S.A., prénommée: Cent cinquante-cinq actions	155
TOTAL. TROIS CENT DIX actions	310

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000.- (TRENTE-ET-UN MILLE euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Décisions de l'actionnaire unique

Et à l'instant le comparant préqualifié représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Alegria de Murga, née à Uccle (Belgique), le 26 juin 1985, demeurant à B-1160 Bruxelles, 20, rue Théo Vanpé.

b) Monsieur Airy de Murga, demeurant à B-1170 Bruxelles, Square des Archiducs 7A, né à Uccle, Belgique, le 5 juillet 1980.

c) Monsieur Jacques Reckinger, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965,

d) Monsieur Alaric de Murga, né à Uccle (Belgique), le 10 juin 1952, demeurant à B-1160 Bruxelles, 20, rue Théo Vanpé,

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56511. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194699/132.

(140217729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

CBC Keto Pumps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.942.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the unitholders of the company (the "Members") of the company "CBC Keto Pumps S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 174.942 (the "Company").

The Meeting was presided by Mrs. Carmine REHO, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed Mrs. Delia NITESCU, lawyer, residing professionally in Luxembourg as Secretary.

The Meeting elected Mrs. Emma MASSICARD, lawyer, residing professionally in Luxembourg as Scrutineer. The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I- The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of (i) Mr. Chris Neil, (ii) Mr. Frans Smit, and (iii) Mr. Mark Woodley as new members (collectively the "New Members") of the Company;

2. Increase of the corporate capital of the Company by contribution in cash so as to bring it from its present amount of GBP 43,838 (forty-three thousand eight hundred and thirty-eight Pound Sterling) represented 43,838 (forty-three thousand and eight hundred and thirty-eight) corporate units having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling), each divided into 4,868 (four thousand eight hundred and sixty-eight) class A to H and 4,894 (four thousand eight hundred and ninety-four) class I corporate units, to an amount GBP 44,876 (forty-four thousand eight hundred and seventy-six

Pounds Sterling) represented by 44,876 (forty-four thousand eight hundred and seventy-six) corporate units each having a nominal value of one GBP 1 (one Pound Sterling) by issuance of 1038 (one thousand and thirty-eight) class J corporate units having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each to be subscribed by the New Members with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and together with an aggregate share premium of GBP 8,989.08 (eight thousand nine hundred and eighty-nine Pound Sterling and eight Pence);

3. Subscription and payment by the New Members of 1,038 (one thousand and thirty-eight) class J corporate units having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, in consideration for an aggregate contribution in cash amounting to GBP 10,027.08 (ten thousand and twenty-seven Pound Sterling and eight Pence) out of which in aggregate a share premium of GBP 8,989.08 (eight thousand nine hundred and eighty-nine Pound Sterling and eight Pence), as follows:

(i) 461 (four hundred and sixty-one) class J corporate units by Mr. Chris Neil by a contribution in cash amounting to GBP 4,453.26 (four thousand four hundred and fifty three Pound Sterling and twenty-six Pence) out of which an amount of GBP 3,992.26 (three thousand nine hundred and ninety-two Pound Sterling and twenty-six Pence) representing share premium;

(ii) 346 (three hundred and forty-six) class J corporate units by Mr. Frans Smit by a contribution in cash amounting to GBP 3,342.36 (three thousand three hundred and forty-two Pound Sterling and thirty-six Pence) out of which an amount of GBP 2,996.36 (two thousand nine hundred and ninety-six Pound Sterling and thirty-six Pence) representing share premium; and

(iii) 231 (two hundred thirty-one) class J corporate units by Mr. Mark Woodley by a contribution in cash amounting to GBP 2,231.46 (two thousand two hundred and thirty-one Pound Sterling and forty-six Pence) out of which an amount of GBP 2,000.46 (two thousand Pound Sterling and forty-six Pence) representing share premium;

4. Subsequent amendment of the Articles 5.1. and 5.2 of the articles of association of the Company;

5. Granting of authorization to any one manager of the Company or any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in law, to carry out any necessary action in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda including but not limited to the amendment of the unitholders' register of the Company; and

6. Any other business.

II- The represented unitholders, the proxy of the represented unitholders and the number of their corporate units are shown on an attendance list, which, signed "ne varietur" by the proxyholder, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authority.

Proxies given by the represented unitholders, after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder, the members of the bureau of the Meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III- It appears from the attendance list that the entire corporate capital of the Company is represented at the present Meeting, the unitholders waive the convening formalities and declare having perfect knowledge of the agenda which has been made available before the Meeting. Subsequently, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The Chairman of the Company submitted the following resolutions to the meeting for vote:

First resolution

The existing Members of the Company as of the date of the present Meeting decided to approve the subscription of new shares by the New Members of the Company, namely:

(i) Mr. Chris NEIL, born on 24 July 1979 in Glasgow, residing at 3 Westfarm Drive, Glasgow, G72 7RG;

(ii) Mr. Frans SMIT, born on 17 June 1979 in South Africa, residing at 18 Sangryk Place, Sunward Park, Boksburg, Gauteng, South Africa; and

(iii) Mr. Mark WOODLEY, born on 3 June 1973 in Oxford, residing at 6 San Javier Circle, Secret Harbour, Western Australia 6173.

Second resolution

The Members decided to increase the corporate capital of the Company by contribution in cash so as to bring it from its present amount of GBP 43,838 (forty-three thousand eight hundred and thirty-eight Pound Sterling) represented 43,838 (forty-three thousand and eight hundred and thirty-eight) corporate units having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling), each divided into 4,868 (four thousand eight hundred and sixty-eight) class A to H and 4,894 (four thousand eight hundred and ninety-four) class I corporate units to an amount GBP 44,876 (forty-four thousand eight hundred and seventy-six Pound Sterling) represented by 44,876 (forty-four thousand eight hundred and seventy-six) corporate units each having a nominal value of one GBP 1 (one Pound Sterling) by issuance of 1,038 (one thousand and thirty-eight) class J corporate units having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each to be subscribed by the New Members with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and together with an aggregate share premium of GBP 8,989.08 (eight thousand nine hundred and eighty-nine Pound Sterling and eight Pence).

Subscription

All the J coporates units have been subscribed by the New Members as follows:

1. Subscription by Mr. Chris NEIL, prenamed:

Then intervenes Mrs Delia NITESCU, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney of Mr. Chris Neil, prenamed, by virtue a proxy given under private seal on 26th November 2014, such proxy, after initialed “ne varietur” by the appearing person and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, who declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Chris NEIL, prenamed:

- 461 (four hundred and sixty-one) class J corporate units, each having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) with such rights and obligations as set out in the Company’s articles of association.

2. Subscription by Mr. Frans SMIT, prenamed:

Then intervenes Mrs Delia NITESCU, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney of Mr. Frans Smit, prenamed, by virtue a proxy given under private seal on 26th November 2014, such proxy, after initialed “ne varietur” by the appearing person and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, who declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Frans SMIT, prenamed:

- 346 (three hundred and forty-six) class J corporate units each having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) with such rights and obligations as set out in the Company’s articles of association

3. Subscription by Mr. Mark WOODLEY, prenamed:

Then intervenes Mrs. Delia NITESCU, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney of Mr. Mark Woodley, prenamed, by virtue a proxy given under private seal on 27th November 2014, such proxy, after initialed “ne varietur” by the appearing person and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, who declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Mark WOODLEY, prenamed:

- 231 (two hundred thirty-one) class J corporate units each having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) with such rights and obligations as set out in the Company’s articles of association

Liberation

1. Liberation of the 461 (four hundred and sixty-one) class J corporate units subscribed by Mr. Chris NEIL, prenamed:

Mr. Chris NEIL, prenamed, has fully paid-up the aforesaid J class corporate units by a contribution in cash, so that the amount of GBP 4,453.26 (four thousand four hundred and fifty three Pound Sterling and twenty-six Pence) is at the disposal of the Company, with an allocation of GBP 461 (four hundred and sixty-one Pound Sterling) to the corporate capital account and GBP 3,992.26 (three thousand nine hundred and ninety-two Pound Sterling and twenty-six Pence) to the share premium account, proof given to the undersigned notary who states it.

Thereupon, the Members decide to accept such subscription and the payment up and to issue and allocate the above listed corporate units to Mr. Chris NEIL, prenamed.

2. Liberation of the 346 (three hundred and forty-six) class J corporate units by Mr. Frans SMIT, prenamed:

Mr. Frans SMIT, prenamed, has fully paid-up the aforesaid J class corporate units by a contribution in cash, so that the amount of GBP 3,342.36 (three thousand three hundred and forty-two Pound Sterling and thirty-six Pence) is at the disposal of the Company, with an allocation of GBP 346 (three hundred and fortysix Pound Sterling) to the corporate capital account and GBP 2,996.36 (two thousand nine hundred and ninety-six Pound Sterling and thirty-six Pence) to the share premium account, proof given to the undersigned notary who states it.

Thereupon, the Members decide to accept such subscription and the payment up and to issue and allocate the above listed corporate units to Mr. Frans SMIT, prenamed.

3. Liberation of the 231 (two hundred and thirty-one) class J corporate units by Mr. Mark WOODLEY, prenamed:

Mr. Mark WOODLEY, prenamed, has fully paid-up the aforesaid J class corporate units by a contribution in cash so the amount of GBP 2,231.46 (two thousand two hundred and thirty-one Pound Sterling forty-six Pence) is at the disposal of the Company, with an allocation of GBP 231 (two hundred and thirtyone Pound Sterling) to the corporate capital account and GBP 2,000.46 (two thousand Pound Sterling and forty-six Pence) to the share premium account, proof given to the undersigned notary who states it.

Thereupon, the Members decide to accept such subscription and the payment up and to issue and allocate the above listed corporate units to Mr. Mark WOODLEY, prenamed.

Third resolution

The Members resolve to amend articles 5.1. and 5.2. of the articles of association of the Company to read, as follows:

“ **5.1.** The subscribed Corporate Capital is set at forty-four thousand eight hundred and seventy-six Pound Sterling (GBP 44,876) represented by forty-four thousand eight hundred and seventy-six (44,876) corporate units each having a nominal value of one GBP 1 (one Pound Sterling) each, divided into 4,868 (four thousand eight hundred and sixty-eight) class A to H and 4,894 (four thousand eight hundred and ninety-four) class I and 1,038 (one thousand and thirty-eight)

class J corporate units, in registered form and fully paid up having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each (the "Class A to J Corporate Units") and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

5.2. The Class A to J Corporate Units constituting and being together referred to as "the Corporate Units", and each a "Corporate Unit".

The holder(s) of the Class A Corporate Units will be (hereafter) referred to as the Class A Corporate Unitholder(s).
 The holder(s) of the Class B Corporate Units will be (hereafter) referred to as the Class B Corporate Unitholder(s).
 The holder(s) of the Class C Corporate Units will be (hereafter) referred to as the Class C Corporate Unitholder(s).
 The holder(s) of the Class D Corporate Units will be (hereafter) referred to as the Class D Corporate Unitholder(s).
 The holder(s) of the Class E Corporate Units will be (hereafter) referred to as the Class E Corporate Unitholder(s).
 The holder(s) of the Class F Corporate Units will be (hereafter) referred to as the Class F Corporate Unitholder(s).
 The holder(s) of the Class G Corporate Units will be (hereafter) referred to as the Class G Corporate Unitholder(s).
 The holder(s) of the Class H Corporate Units will be (hereafter) referred to as the Class H Corporate Unitholder(s).
 The holder(s) of the Class I Corporate Units will be (hereafter) referred to as the Class I Corporate Unitholder(s).
 The holder(s) of the Class J Corporate Units will be (hereafter) referred to as the Class J Corporate Unitholder(s), and each of those Class A to J Corporate Unitholders being individually referred to as a "Corporate Unitholder".

Forth resolution

The Members authorize any one manager of the Company or any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, to carry out any necessary action in relation to the above taken resolutions including but not limited to the amendment of the unitholders' register of the Company.

The Meeting was declared closed as there was no further business.

Costs

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at one thousand two hundred fifty Euros (EUR 1,250.-)

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'année deux mille quatorze, au vingt-huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés (les "Associés") de la Société "CBC Keto Pumps S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.942 (la "Société").

L'Assemblée fut présidée par Madame Carmine REHO, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le "Président").

La Présidente nomma Madame Delia NITESCU, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que Secrétaire.

L'Assemblée nomma Madame Emma MASSICARD, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que Scrutateur. Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, la Présidente déclara et requit le notaire d'établir que:

I- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de (i) M. Chris Neil, (ii) M. Frans Smit, et (iii) M. Mark Woodley en tant que nouveaux associés (ensembles les "Nouveaux Associés") de la Société;

2. Augmentation du capital social de la Société par un apport en numéraire afin de porter le montant actuel de GBP 43.838 (quarante-trois mille huit cent trente-huit Livres Sterling) représentés par 43.838 (quarante-trois mille huit cent trente-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune, divisé en 4.868 (quatre mille huit cent soixante-huit) parts sociales de classe A à H et 4.894 (quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe I, à un montant de GBP 44.876 (quarante-quatre mille huit cent soixante-seize Livres Sterling) représentés par 44.876 (quarante-quatre mille huit cent soixante-seize) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune par l'émission de 1.038 (mille trente-huit) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de GBP

1 (une Livre Sterling) chacune devant être souscrites par les Nouveaux Associés avec les droits et obligations tels qu'énoncés dans les statuts de la Société et ensemble avec un montant total de prime d'émission de GBP 8.989,08 (huit mille neuf cent quatre-vingt neuf Livres Sterling et huit centimes);

3. Souscription et paiement par les Nouveaux Associés de 1.038 (mille trente-huit) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune avec les droits et obligations tels qu'énoncés dans les statuts de la Société, en contrepartie d'un montant total d'apport en nature de GBP 10.027,08 (dix mille vingt-sept Livres Sterling et huit centimes) duquel un montant total de prime d'émission de GBP 8.989,08 (huit mille neuf cent quatre-vingt neuf Livres Sterling et huit centimes), tel qu'il suit:

(i) 461 (quatre cent soixante-et-une) parts sociales de catégorie J par M. Chris Neil par un apport en numéraire d'un montant de GBP 4.453,26 (quatre mille quatre cent cinquante-trois Livres Sterling et vingt-six centimes) duquel un montant total de GBP 3.992,26 (trois mille neuf cent quatre-vingt-douze Livres Sterling et vingt-six centimes) représente la prime d'émission;

(ii) 346 (trois cent quarante-six) parts sociales de catégorie J par M. Frans Smit par un apport en numéraire d'un montant de GBP 3.342,36 (trois mille trois cent quarante-deux Livres Sterling et trente-six centimes) duquel un montant total de GBP 2.996,36 (deux mille neuf cent quatre-vingt-seize Livres Sterling et trente-six centimes) représente la prime d'émission; et

(iii) 231 (deux cent trente-et-une) parts sociales de catégorie J par M. Mark Woodley par un apport en numéraire d'un montant de GBP 2.231,46 (deux mille deux cent trente-et-une Livres Sterling et quarante-six centimes) duquel un montant total de GBP 2.000,46 (deux mille Livres Sterling et quarante-six centimes) représente la prime d'émission.

4. Modifications subséquentes des articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société;

5. Octroi d'une autorisation à tout dirigeant de la Société ou tout avocat de l'étude Wildgen, Partners in law, d'effectuer tous les actes nécessaires en relation avec les résolutions devant être prises sur base du présent ordre du jour y compris mais non limité aux modifications du registre d'associés de la Société; et

6. Divers.

II- Que les associés représentés, le mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par le mandataire des associés représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Le Président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés existant à la date de la présente Assemblée décident d'approuver les souscriptions de nouvelles actions par les Nouveaux Associés de la Société, à savoir:

(i) Monsieur Chris NEIL, né le 24 July 1979 à Glasgow, résidant au 3 Westfarm Drive, Glasgow, G72 7RG;

(ii) Monsieur Frans SMIT, né le 17 juin 1979 en Afrique du Sud, résidant au 18 Sangryk Place, Sunward Park, Boksburg, Gauteng, Afrique du Sud; et

(iii) Monsieur Mark WOODLEY, né le 3 juin 1973 à Oxford, résidant au 6 San Javier Circle, Secret Harbour, Western Australia 6173.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un apport en numéraire afin de porter le montant actuel de GBP 43.838 (quarante-trois mille huit cent trente-huit Livres Sterling) représentés par 43.838 (quarante-trois mille huit cent trente-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune, divisé en 4.868 (quatre mille huit cent soixante-huit) parts sociales de catégorie A à H et 4.894 (quatre mille huit cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de classe I, à un montant de GBP 44.876 (quarante-quatre mille huit cent soixante-seize Livres Sterling) représentés par 44.876 (quarante-quatre mille huit cent soixante-seize) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune par l'émission de 1.038 (mille trente-huit) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune devant être souscrites par les Nouveaux Associés avec les droits et obligations tels qu'énoncés dans les statuts de la Société et ensemble avec un montant total de prime d'émission de GBP 8.989,08 (huit mille neuf cent quatre-vingt neuf Livres Sterling et huit centimes);

Souscription

Toutes les parts sociales de catégorie J ont toutes été souscrites par les Nouveaux Associés comme il suit:

1. Souscription par Monsieur Chris Neil, prénommée:

Intervient ensuite Madame Delia NITESCU, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment désigné de M. Chris Neil, prénommé, en vertu d'une procuration en date du 26 novembre 2014, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, qui restera annexée au présent acte et déclarera souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Chris NEIL, prénommé:

- 461 (quatre cent soixante-et-une) parts sociales de catégorie J chacune ayant chacune une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) avec les droits et obligations tels qu'énoncés dans les statuts de la Société.

2. Souscription par Monsieur Frans Smit, prénommé:

Intervient ensuite Madame Delia NITESCU, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment désigné de Monsieur Frans SMIT, prénommé, en vertu d'une procuration en date du 26 novembre 2014, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, qui restera annexée au présent acte et déclarera souscrire au nom et pour le compte de M. Frans Smit, prénommé:

- 346 (trois cent quarante-six) parts sociales de catégorie J chacune ayant chacune une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) avec les droits et obligations tels qu'énoncés dans les statuts de la Société.

3. Souscription par Monsieur Mark Woodley, prénommé:

Intervient ensuite Madame Delia NITESCU, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment désigné de Monsieur Mark Woodley, prénommé, en vertu d'une procuration en date du 27 novembre 2014, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, qui restera annexée au présent acte et déclarera souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Mark Woodley, prénommé:

- 231 (deux cent trente-et-une) parts sociales de catégorie J chacune ayant chacune une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) avec les droits et obligations tels qu'énoncés dans les statuts de la Société.

Libération

1. Libération des 461 (quatre cent soixante-et-une) parts sociales de catégorie J souscrites par Monsieur Chris Neil, prénommé:

Monsieur Chris NEIL, prénommé, a libéré les prédites parts sociales de catégorie J souscrites ci-dessus moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de GBP 4.453,26 (quatre mille quatre cent cinquante-trois Livres Sterling et vingt-six centimes) soit à la disposition de la Société, avec une allocation des GBP 461 (quatre cent soixante-et-une Livres Sterling) au capital social et des 3.992,26 (trois mille neuf cent quatre-vingt-douze Livres Sterling et vingt-six centimes) au compte de la prime d'émission, la preuve étant donné au notaire instrumentant soussigné.

Sur ce, les Associés décident d'accepter ladite souscription et le paiement ainsi que d'émettre et d'attribuer les parts sociales ci-dessus énumérées à Monsieur Chris NEIL, prénommé.

2. Libération des 346 (trois cent quarante-six) parts sociales de catégorie J souscrites par Monsieur Frans Smit, prénommé:

Monsieur Frans SMIT, prénommé, a libéré les prédites parts sociales de catégorie J souscrites ci-dessus moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de GBP 3,342.36 (trois mille trois cent quarante-deux Livres Sterling et trente-six centimes) soit à la disposition de la Société, avec une allocation des GBP 346 (trois cent quarante-six) au capital social et des 2.996,36 (deux mille neuf cent quatre-vingt-seize Livres Sterling et trente-six centimes) au compte de la prime d'émission, la preuve étant donné au notaire instrumentant soussigné.

Sur ce, les Associés décident d'accepter ladite souscription et le paiement ainsi que d'émettre et d'attribuer les parts sociales ci-dessus énumérées à M. Frans SMIT, prénommé.

3. Libération des 231 (deux cent trente-et-une) parts sociales de catégorie J souscrites par M. Mark Woodley, prénommé:

Monsieur Mark WOODLEY, prénommé, a libéré les prédites parts sociales de catégorie J souscrites ci-dessus moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de GBP 2.231,46 (deux mille deux cent trente-et-une Livres Sterling et quarante-six centimes) soit à la disposition de la Société, avec une allocation des GBP 231 (deux cent trente-et-une) au capital social et des 2.000,46 (deux mille Livres Sterling et quarante-six centimes) au compte de la prime d'émission, la preuve étant donné au notaire instrumentant soussigné.

Sur ce, les Associés décident d'accepter ladite souscription et le paiement ainsi que d'émettre et d'attribuer les parts sociales ci-dessus énumérées à Monsieur Mark WOODLEY, prénommé.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société, pour être lus ainsi:

« **5.1.** Le Capital Social souscrit est fixé à quarante-quatre mille huit cent soixante-seize Livres Sterling (GBP 44,876) représenté par quarante-quatre mille huit cent soixante-seize (44.876 parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune, divisée en parts sociales de classe A à H et 4.894 (quatre mille huit cent quatre-vingt-

quatorze) parts sociales de classe I, et 1.038 (mille trente-huit) parts sociales de classe J, sous la forme nominatives et entièrement libérées, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe A jusqu'à la Classe J») et avec les mêmes droits et obligations tels qu'énoncés dans les présents statuts.

5.2. Les Parts Sociales de Classe A jusqu'à la Classe J constituent et sont ensemble dénommées ci-après les «Parts Sociales», et chacune individuellement une «Part Sociale».

Le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe A seront ci-après dénommés l'(les) Associé(s) de Classe A.

Le(s) détenteur (s) des Parts Sociales de Classe B seront ci-après dénommés l'(les) Associé(s) de Classe B.

Le(s) détenteur (s) des Parts Sociales de Classe C seront ci-après dénommés l'(les) Associé(s) de Classe C.

Le(s) détenteur (s) des Parts Sociales de Classe D seront ci-après dénommés l'(les) Associé(s) de Classe D.

Le(s) détenteur (s) des Parts Sociales de Classe E seront ci-après dénommés l'(les) Associé(s) de Classe E.

Le(s) détenteur (s) des Parts Sociales de Classe F seront ci-après dénommés l'(les) Associé(s) de Classe F.

Le(s) détenteur (s) des Parts Sociales de Classe G seront ci-après dénommés l'(les) Associé(s) de Classe G.

Le(s) détenteur (s) des Parts Sociales de Classe H seront ci-après dénommés l'(les) Associé(s) de Classe H.

Le(s) détenteur (s) des Parts Sociales de Classe I seront ci-après dénommés l'(les) Associé(s) de Classe I.

Le(s) détenteur (s) des Parts Sociales de Classe J seront ci-après dénommés l'(les) Associé(s) de Classe J.

Chacun des détenteurs des Parts Sociales de Classe A à J seront chacun individuellement dénommé l'«Associé».

Quatrième résolution

Les Associés autorisent tout dirigeant de la Société ou tout avocat de l'étude Wildgen, Partners in law, d'effectuer tous les actes nécessaires en relation avec les résolutions devant être prises sur base du présent ordre du jour y compris mais non limité aux modifications du registre d'associés de la Société d'effectuer toute action nécessaire en rapport avec les résolutions précédemment prises incluant mais non limitée à la modification du registre des associés de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

DONT ACTE, en foi de quoi, le présent acte notarié est dressé à Luxembourg, à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclara qu'à la requête des comparants susmentionnés, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu aux comparants, ceux-ci ont avec le notaire signé le présent acte.

Signé: Carmine REHO, Delia NITESCU, Emma MASSICARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 décembre 2014. Relation GRE/2014/4746. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014194821/339.

(140217989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

PH Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,06.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.212.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yum! Restaurants International S.à r.l., a private limited liability company, organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.429 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of PH Europe S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 11 September 2014, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 3.176 dated 30 October 2014, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.212 (the “Company”).

II.- The 2,000,002 (two million two) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 0.04 (four United States Dollar Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) to USD 20,000.06 (twenty thousand United States Dollars and six Cents) by the issuance of 4 (four) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,088,004,094.78 (one billion eighty-eight million four thousand ninety-four United States Dollars and seventy-eight Cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.04 (four United States Dollar Cents), so as to raise it from its current amount of USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) to USD 20,000.06 (twenty thousand United States Dollars and six Cents) by the issuance of 4 (four) new shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,088,004,094.78 (one billion eighty-eight million four thousand ninety-four United States Dollars and seventy-eight Cents) (the “Share Premium”), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium (the “Contribution”), is composed of:

i. all the 127 (one hundred twenty-seven) shares held by the Sole Shareholder in YRI Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.521; and

ii. all the majority membership interest held by the Sole Shareholder in Yum! Franchise II LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Orion Gate, Guildford Road, Woking, Surrey, GU22 7NJ, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies under number OC306237.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 1,088,004,094.82 (one billion eighty-eight million four thousand ninety-four United States Dollars and eighty-two Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated November 7, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, manager; and

c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Yum! Restaurants International S.à r.l.: 2,000,006 (two million six) shares.

The notary acts that the 2,000,006 (two million six) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000.06 (twenty thousand United States Dollars and six Cents), represented by 2,000,006 (two million six) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each.

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand five hundred Euros (8,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.429 (l' «Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de PH Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, le 11 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3.176 daté du 30 octobre 2014, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.212 (la «Société»).

II. Les 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0,04 USD (quatre cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) à 20.000,06 USD (vingt mille dollars américains et six cents) par l'émission de 4 (quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 1.088.004.094,78 USD (un milliard quatre-vingt-huit millions quatre mille quatre-vingt-quatorze dollars américains et soixante-dix-huit cents), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,04 USD (quatre cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) à 20.000,06 USD (vingt mille dollars américains et six cents) par l'émission de 4 (quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 1.088.004.094,78 USD (un milliard quatre-vingt-huit millions quatre mille quatre-vingt-quatorze dollars américains et soixante-dix-huit cents) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission (l'«Apport»), est composé de:

i. l'ensemble des 127 (cent vingt-sept) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans YRI Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.521; et

ii. l'ensemble des participations (majority membership interest) détenues par l'Associé Unique dans Yum! Franchise II LLP, un limited partnership constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Orion Gate, Guildford Road, Woking Surrey, GU22 7NJ, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro OC306237.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 1.088.004.094,82 USD (un milliard quatre-vingt-huit millions quatre mille quatre-vingt-quatorze dollars américains et quatre-vingt-deux cents).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 7 novembre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant;

b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats Unis d'Amérique, gérant; et

c) Michael McAuliffe; résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant;

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Yum! Restaurants International S.à r.l.: 2.000.006 (deux millions six) parts sociales.

Le notaire constate que les 2.000.006 (deux millions six) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000,06 USD (vingt mille dollars américains et six cents), représenté par 2.000.006 (deux millions six) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ huit mille cinq cents Euros (8.500.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53228. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195373/237.

(140218396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Appleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.102.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eight day of November,
before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Appleton S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.102 (the Company). The Company was incorporated on July 17, 2007, pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2171, page 104192, dated October 2, 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time on May 5, 2009, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1203, page 57742, dated June 20, 2009.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 1,594,325.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.748 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The five hundred (500) shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Shareholder, as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;
4. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
5. Miscellaneous.

Now, therefore, the Sole Shareholder, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

190348

Second resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Meeting decides to appoint the Sole Shareholder, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Meeting decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,150.-.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de novembre,
par-devant nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Appleton S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social s'élevant à EUR 12.500.-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.102, (la Société). La Société a été constituée le 17 juillet 2007 suivant un acte de Maître Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2171, page 104192, daté du 2 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 5 mai 2009 suivant un acte de Maître Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1203, page 57742, daté du 30 juin 2009.

A COMPARU:

OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social s'élevant à EUR 1.594.325.-, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.748 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique, en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;
4. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et
5. Divers.

Sur ce, l'Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer l'Associé Unique, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et accomplir toutes opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, à payer des avances sur les bonis de liquidation à l'Associé Unique, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 1.150,-

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 décembre 2014. Relation GRE/2014/4756. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014194649/142.

(140217372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Seasight Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 192.502.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Nico Frederic Zee, born on 17 February 1955 in Eindhoven, the Netherlands with residential address at Lente 4, 8251 NT, Dronten, the Netherlands,

Here represented by Mrs Corinne Muller, residing professionally at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party, and all persons who will become shareholders thereafter, a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (together with any relevant legal provision, the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of Seasight Holdings S.à.r.l. (the "Company").

The Company may, however, at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers (as defined in Article 9 of the Articles of Association below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares**Art. 5. Issued share capital.**

5.1 The share capital of the Company is set at nine hundred thousand euros (EUR 900,000.00) represented by:

- nine thousand (9,000) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
 - none thousand (9,000) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share),
 - nine thousand (9,000) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share),
 - nine thousand (9,000) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share),
 - nine thousand (9,000) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share),
 - nine thousand (9,000) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share),
 - nine thousand (9,000) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share),
 - nine thousand (9,000) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share),
 - nine thousand (9,000) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share),
 - nine thousand (9,000) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share)
- all having a nominal value of ten euros (EUR 10.00) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligation attached to the Shares (meaning all the issued shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles of Association or by the Law.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 8 of these Articles of Association, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1 General

Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders. Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.2 Subscription and transfer of shares

Any shareholder of the Company who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

The sole shareholder may transfer freely the shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 8 of these Articles of Association, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder.

6.3 Voting rights

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

6.4 Profit sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied per the terms described in Article 24 of the Articles of Association.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 8 of these Articles of Association; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

Art. 8. Redemption of shares.

8.1 In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the Board of Managers.

8.2 The repurchase of any class of shares in accordance with article 8.1 of these Articles of Association is permitted provided that:

(i) a class of shares is always repurchased in full, it being understood that the Company shall not at any time purchase and cancel the Class of Ordinary Shares,

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the Board of Managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or these Articles of Association;

(iii) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or these Articles of Association; and

(iv) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company.

8.3 The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of these Articles of Association.

8.4 In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I Shares and ending with Class A Shares).

8.5 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Managers and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

Where:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (a) any losses (included carried forward losses), and (b) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$

Whereby:

- AA = Available Amount
- NP = net profits (including carried forward profits)
- P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)
- CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled
- L = losses (including carried forward losses)
- LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles;

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares; and

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the Board of Managers and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 10. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be selected by the sole shareholder or by the shareholders meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold Office until their successors is elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 13. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. AH powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a Personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm.

Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Managers or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected, At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a call in compliance with the Law by the Board of Managers, in second order, by the auditor or, in third order, by shareholders representing more than half the corporate capital.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers and obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital. One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company, if the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law (the "Legal Reserve"). That allocation will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with profits carried forward from previous financial years, distributable reserves or share premium to the shareholders as dividend, each share entitling to the same proportion of such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class of Ordinary Shares held by them, then;

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class H Shares, and then;

- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 8 of these Articles of Association at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares).

Subject to the conditions (if any) set out by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2015.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by the sole shareholder, Mr Nico Frederic Zee, prenamed.

The appearing person declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up by contribution in kind of all profit sharing 1,800 shares of EUR 10 each in Nash I B.V. a Dutch company, with registered office in Almere, The Netherlands, and all profit sharing 1,800 shares of EUR 10 each in Nash Beheer B.V. a Dutch company, with registered office in Almere, the Netherlands, making for the corporate capital the amount of EUR 900,000.00 (nine hundred thousand euro) and for the share premium the amount of EUR 86,000,000.00 (eighty six million euro).

Proof of the ownership and the value of the contribution in kind has been produced to the undersigned notary through a statement of contribution issued by the Sole Shareholder.

Such statement, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this incorporation are estimated at approximately EUR 7,000.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited period:

a) Trustmoore Luxembourg S.A., a company having its registered office at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, RCS Luxembourg B156.963;

b) Mr Johannes Andries van den Berg, accountant, born on the 28th day of December 1979 in Pijnacker, The Netherlands, residing professionally at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse;

c) Mrs Corinne Sophie Shim Muller, lawyer, born on the 15th day of October 1976 in Seoul, South Korea, residing professionally at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

2. The registered office of the Company is set at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the representative with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Nico Frederic Zee, né le 17 Février 1955 à Eindhoven, Pays-Bas ayant son adresse résidentielle au Lente 4, 8251 NT, Dronten, Pays-Bas.

Ici représentée par Madame Corinne Muller, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ensemble avec toutes provisions légales pertinentes, la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adoptera la dénomination Seasight Holdings S.à r.l. (la «Société»)

La Société peut, à tout moment, être composée de plusieurs associés, mais sans dépasser quarante (40) associés, notamment à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 9 des Statuts ci-dessous).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelle qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf autre restrictions dans les présents Statuts, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf autre restriction dans les présents Statuts, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorums et majorité prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social émis.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à neuf cent mille euros (EUR 900,000.00) représenté comme suit:

- Neuf-mille (9.000) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire),
- Neuf-mille (9.000) parts sociales de classe A (au pluriel, Ses Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A),
- Neuf-mille (9.000) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B),
- Neuf-mille (9.000) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C),
- Neuf-mille (9.000) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D),
- Neuf-mille (9.000) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E),
- Neuf-mille (9.000) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F),
- Neuf-mille (9.000) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G),
- Neuf-mille (9.000) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), et
- Neuf-mille (9.000) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I).

ayant toutes une valeur nominale de dix euros (EUR 10.00), toutes entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (désignant l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée) sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de la valeur nominale, sera versée.

Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de parts sociales tel que prévu à l'article 8 de ces Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Généralités

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

6.2 Souscription et transferts des parts

Tout associé qui souscrit ou autrement acquiert des Parts Sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque Classe de Parts Sociales émises et en circulation.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés.

Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après sa notification à ou son acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres Parts Sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à l'Article 8 des Statuts, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses Parts Sociales d'une Classe de Parts Sociales à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors détenues par l'associé cédant.

6.3 Droit de vote

Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés.

6.4 Partage des profits

Les profits que la Société peut, le cas échéant, décider de distribuer doivent être ventilés selon les termes décrits à l'Article 24.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorité fixées par ces Statuts, ou le cas échéant, par la Loi, prévues pour la modification des présents Statuts à la condition que (i) toute réduction du capital soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 8 des Statuts; ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque Classe de Parts Sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque Classe de Parts Sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales doit se traduire pour chaque associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi subdivisée; et (iv) toute combinaison ou regroupement de Classes de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales doit se traduire pour chacun des associés des anciennes Classes de Parts Sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi combinée.

Art. 8. Rachat des parts sociales.

8.1 En cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le Conseil de Gérance.

8.2 Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 8.1 de ces Statuts est autorisé sous réserve que:

(i) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement, étant entendu que la Société ne doit jamais racheter et annuler les Parts Sociales de Classe Ordinaire;

(ii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intérimaires de la Société à préparer par le Conseil de Gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts;

(iii) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tous profits reportés et tout autre montant alloué aux réserves disponibles de la Société, moins toutes pertes reportées et montants devant être alloués aux réserves selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; et

(iv) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société.

8.3 Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 des Statuts.

8.4 Dans l'hypothèse de rachat et d'annulation d'une Classe entière de Parts Sociales, ces rachats et annulation se feront dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Classe I et en terminant par les Parts Sociales de Classe A).

8.5 Dans le cadre d'une réduction du capital social effectuée par rachat et annulation d'une Classe entière de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales ont droit, au prorata de leur détention, au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société, concernant la Classe de Parts Sociales rachetée et les détenteurs de Classe de Parts Sociales rachetée et annulée reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe en question qu'ils détiennent et qui est annulée.

Etant précisé que:

«Montant Disponible» signifie la somme des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmentée de (i) toute réserve librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la prime d'émission) et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales devant être annulée, mais réduite par (a) les pertes (incluant les pertes reportées) et (b) toute somme devant être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts, tels qu'apparaissant dans un état financier intérimaire (sans, pour éviter tout doute, tout double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP+P+CR) - (L+LR).$$

Où:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfice nets (incluant les bénéfices reportés);

P = toute prime d'émission librement distribuable (incluant la réserve de la prime d'émission);

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être annulée;

L = les pertes (incluant les pertes reportées);

LR = toute somme devant être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de Parts Sociales émises dans cette classe de Parts Sociales; et

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société comme le montant total d'annulation au moment du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, sur la base d'états financiers intérimaires. Le Montant Total d'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales sauf résolution contraire de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III, Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (désigné comme le «Conseil de Gérance») composé de deux membres au moins, qui ne sont pas nécessairement associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront en exercice jusqu'à l'élection de leurs successeurs, ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés,

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux Gérants le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et des associés, (le cas échéant), sauf s'il est absent, auquel cas le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes ayant le droit de participer, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation précisera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque réunion du conseil se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou en un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Un Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance sera la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participant à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. Cette participation sera considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Art. 13. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, aux personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé.

Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, si un Gérant ou fondé de pouvoirs peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de Catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne sont pas applicables dans ce cas.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, qui sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours à compter de la réception du texte de la résolution proposée.

Sauf en cas d'associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, accessoirement, par le commissaire aux comptes, ou éventuellement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires qui y seront traitées.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant une autre personne associée ou non comme son mandataire, par écrit ou par fax.

Les assemblées générales des associés, en ce compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, de l'avis définitif du Conseil de Gérance, des événements de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit indiqué dans la convocation le premier lundi du mois de juin à 10 heures 30. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés; le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis pour approbation à l'associé unique ou, selon le cas, à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Des bénéfices nets de la Société, cinq pour cent (5 %) sont affectés à la réserve exigée par la Loi (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et pour aussi longtemps que la Réserve Légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Après allocation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de se reporter ou de le distribuer, ensemble avec les profits reportés des exercices sociaux antérieurs, les réserves distribuables ou la prime d'émission, aux associés comme dividende, chaque part sociale donnant droit à la même proportion de ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir de bénéfices nets et des bénéfices non distribués, y compris la prime d'émission, le montant destiné à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- tout d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Classe Ordinaire auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pourcent (0.60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe Ordinaire qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0.55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pourcent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit de recevoir le restant de la distribution de dividendes.

Si l'intégralité de la dernière Classe de Parts Sociales (par ordre alphabétique, par exemple, initialement les Parts Sociales de classe I) a été annulée au moment de la distribution, à la suite de son remboursement conformément aux dispositions de l'article 8 des Statuts, la portion restante du dividende à distribuer devra alors être allouée à la dernière Classe de Parts Sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les Parts Sociales de Classe H).

Selon les conditions (le cas échéant) fixées par la Loi et les provisions ci-dessus, le Conseil de Gérance peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable établi par le Conseil de Gérance, faisant apparaître des fonds disponibles suffisants pour une telle distribution, à condition que le montant à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées ainsi que des sommes à allouer à des réserves exigées par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date du présent acte et s'achève le 31 Décembre 2015.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Nico Frederic Zee, prénommé.

Le comparant déclare et reconnaît que chaque action souscrite a été entièrement libérée par un apport en nature de l'ensemble des 1.800 actions participatives aux profits d'une valeur de EUR 10 chacune de Nash I B.V, une société néerlandaise, dont le siège social est établi à Almere, Pays-Bas, et de l'ensemble des 1.800 actions participatives aux profits d'une valeur de EUR 10 chacune de Nash Beheer B.V, une société néerlandaise, dont le siège social est à Almere, Pays-Bas, portant le capital social à 900.000,00 EUR (neuf cent mille euros) et générant une prime d'émission de EUR 86.000.000,00 (quatre-vingt-six millions d'euros).

La preuve de la propriété et de la valeur de l'apport en nature a été produite au notaire instrumentant à travers une attestation d'apport émise par l'Associé Unique.

Ladite attestation, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ EUR 7.000.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Trustmoore Luxembourg S.A., une société ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, RCS Luxembourg B 156.963;

b) Monsieur Johannes Andries van den Berg, comptable, né le 28 décembre 1979 à Pijnacker, Pays-bas, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse;

c) Madame Corinne Sophie Shim Muller, juriste, née le 15 octobre 1976 à Séoul, Corée du Sud, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

La durée de leur mandat est illimitée.

2. Le siège social de la Société est établi au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, et signé par ce mandataire avec le notaire instrumentant.

Signé: C. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57531. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196312/748.

(140218983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

**Lemanik Properties S.à r.l, Société à responsabilité limitée,
(anc. ARLON Holding Sàrl).**

Capital social: EUR 3.400.000,00.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.271.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ARLON Holding SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 176.271 and having a share capital of three million four hundred thousand Euro (EUR 3,400,000.-). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on March 20, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 27, 2013 number 1241.

THERE APPEARED:

Zenin S.A., having its registered office at 5, Via G. Bagutti, CH, 6900 Lugano, registered with the "Handelsregisteramt" in Switzerland under number CH-514.3.012.777-1 (the Sole Shareholder),

duly represented by Mr François Leynen, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiving of the convening formalities and requirements.

2. Change of the name of the Company, from Arlon Holding SARL to Lemanik Porperties SARL and subsequent amendment of the article 4 of the articles of incorporation.

3. Transfer of the registered office of the Company from 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 106, Route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg and subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation.

4. Miscellaneous.

III. The Meeting resolves to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder represented consider himself as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to him in advance.

Second resolution

The meeting decides to change the name of the Company from Arlon Holding SARL to Lemanik Properties SARL and to subsequently amend article 4 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

“ **Art. 4.** The Company will assume the name of Lemanik Properties SARL, (identity number 2013 2409 901).”.

Third resolution

The meeting decides to transfert the registered office from 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 106, Route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg and to subsequently amend article 5 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

Art. 5. The registered office of the Company is established in Mamer. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad.”.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ARLON Holding SARL, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.271 et disposant d'un capital social de trois millions quatre cent mille Euros (EUR 3.400.000,-) (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 20 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, daté du 27 mai 2013 numéro 1241.

A COMPARU:

Zenin S.A., ayant son siège social au 5, Via G. Bagutti, CH-6900 Lugano, immatriculée au “Handelsregisteramt” en Suisse sous le numéro CH-514.3.012.777-1 (l'Associé Unique),

dûment représenté par Monsieur François Leynen, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Changement de la dénomination de la Société de Arlon Holding SARL en Lemanik Properties SARL et modification subséquente de l'article 4 des statuts.
3. Transfert du siège social de la Société de 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à 106, Route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg et modification subséquente de l'article 5 des statuts.
4. Divers.

III. L'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé représenté se considère comme régulièrement convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été régulièrement communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société de Arlon Holding SARL en Lemanik Properties SARL et de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Lemanik Properties SARL», (numéro d'identité 2013 2409 901).».

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à 106, Route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg et de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le siège social est établi à Mamer. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. LEYNEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55417. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194700/111.

(140217830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Contour-Advices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7591 Beringen, 17, rue Hurkes.

R.C.S. Luxembourg B 192.441.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le premier décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Madame Mireille KIES, retraitée, demeurant à L-7591 Beringen, 17, rue Hurkes.

2.- Monsieur Nicolas VERCRUYSSSE, médecin, demeurant à L-7591 Beringen, 17, rue Hurkes.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Mariette SCHOU, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 novembre 2014.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- les prestations de services de travaux administratifs et de secrétariat;
- l'organisation d'évènements et de foires;
- l'administration de sociétés;
- la fourniture d'implants médicaux;
- l'achat et la location de matériels médicaux;
- le traitement informatique d'images;
- la création graphique de sites web.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, licences ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «CONTOUR-ADVICES S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Beringen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Mireille KIES, retraitée, demeurant à L-7591 Beringen, 17, rue Hurkes, soixante-seize parts sociales	76
2.- Monsieur Nicolas VERCRUYSSSE, médecin, demeurant à L-7591 Beringen, 17, rue Hurkes, vingt-quatre parts sociales	24
TOTAL: CENT parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le/les gérant(s);

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le/les gérant(s) dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le/les gérant(s) a/ont le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du/des gérant(s).

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Mireille KIES, retraitée, née à Ixelles (Belgique), le 22 février 1945, demeurant à L-7591 Beringen, 17, rue Hurkes.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- Le siège social de la société est établi à L-7591 Beringen, 17, rue Hurkes.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants, représentés comme dit ci-avant, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194843/158.

(140217294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Sinolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 33.435.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 décembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014195487/14.

(140218130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.
